

Inscription en sélection

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Candidats âgés de 17 ans et plus au 1^{er} jour de formation

En parcours intégral : formation initiale, continue ou en alternance

Fiche 1 - Inscription à la sélection pour la formation AP à adresser par mail accompagnée de la fiche 2 et du dossier complet	P.1
Fiche 2 - Formation Initiale ou Alternance à adresser par mail accompagnée de la fiche 1 et du dossier complet	P.2
Annexe 1 - Frais de dossier - coordonnées bancaires <i>à réaliser de préférence par virement, à défaut par chèque, règlement dans le même temps que le dépôt du dossier</i>	P.3
Annexe 2 - Le règlement financier - Formation initiale et Formation en alternance	P.4
Annexe 3 - Perspectives - Calendrier de sélection et coût de la formation	P.5
Les objectifs de la communauté éducative	P.6
Accès à la formation par sélection	P.7
Témoignages de nos anciens apprenants, Auxiliaires de Puériculture Diplômés	P.8

PREPARATION AU DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Sélection 2020, rentrée du 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Nombre de places : 69 dont

14 places subventionnées par le Conseil Régional Ile de France

55 places non subventionnées par le Conseil Régional Ile de France

7 places réservées aux Agents de services hospitaliers qualifiés

Les places non pourvues sont réaffectées aux autres candidats

Élèves en Formation Initiale, durée de formation de 10 mois

Élèves en Formation apprentissage, durée de formation de 16 mois



Rentrée de septembre 2020

FICHE D'INSCRIPTION 1

A adresser par mail accompagnée des documents

inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

DIPLÔME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Formation INITIALE OU ALTERNANCE

Photo récente obligatoire

Case réservée à l'IFAP

N° dossier

Appr | | | |

Fil | | | |

- CNI
- Carte de résidence
- Fiche d'inscription signée 1 et 2
- C.V
- Lettre motivation
- Situation Prof.
- Situation ind.
- Projet prof.

Diplômes

- Copie diplômes Niveau
- IV _____
- V _____

Etranger

Autre

Autres pièces

- Dossier scolaire
- Lettre de recommandation
- Attestation travail
- Autre justificatif

Frais de dossier : (Non remboursable)

- Chèque
- Virement

Observations

A REMPLIR EN MAJUSCULE et LISIBLEMENT

Madame Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms (2 maximum dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : le ____ / ____ / ____ Lieu de naissance et département : _____

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : |_|_|_|_| Ville : _____

☎ IOI |_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : _____

Situation de Famille : Célibataire en union Autre: _____

Avez-vous des enfants à charge ? NON OUI combien ? ____ Age de chacun : _____

Sollicitez-vous un aménagement durant la formation : NON OUI

(joindre l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH).

◆ Titre ou diplôme homologué

Baccalauréat, série : _____ Année : _____

Autres : _____ Année : _____

◆ Titre ou diplôme du secteur Sanitaire ou Social homologué de niveau V :

BEP Carrières Sanitaires et Sociales Année : _____ CAP Petite Enfance Année : _____

Autres : _____ Année : _____

◆ Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu :

Baccalauréat, série : _____ Année : _____

PREPA CONCOURS Année : _____ CONCOURS AP admis Année : _____

Cocher, renseigner et signer 1 seule formation au choix

Formation Initiale

Je soussigné(e) _____ Certifie sur l'honneur

-avoir pris connaissance de la notice d'information et du règlement financier et avoir fourni les renseignements et documents exacts.

- m'engager à respecter le règlement général du Lycée et de l'IFAP (consultable sur le site internet www.carcado-saisseval.com).

-m'engager à l'inscription définitive en formation au moment de l'admission en juillet 2020, (dans un des dispositifs décrits à la page 4).

○ _____
Inscription individuelle avec règlement des **910 euros** en juillet et du solde de la formation entre septembre 2020 et juin 2021. **En cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation.**

○ _____
Inscription Formation Continue : fournir l'accord de prise en charge

○ _____
Souhaite être pré-positionné à la subvention au programme Régional de Qualification par la formation continue. **14 places sont réservées sous condition d'être éligible**

Après avoir pris connaissance du calendrier de formation, de la notice d'information DEAP 2020, du règlement intérieur de l'IFAP IFAS et le RGPD consultable à www.carcado-saisseval.com

Dater et signer, précédé de la mention « lu et approuvé »

Formation en Alternance

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts. Je m'engage à respecter le règlement général du Lycée (consultable sur le site internet www.carcado-saisseval.com).

Mon inscription en formation Auxiliaire de Puériculture en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) sera définitive à la signature du contrat d'apprentissage.

A
près avoir pris connaissance du calendrier de formation, de la notice d'information DEAP 2020, du règlement intérieur de l'IFAP IFAS et le RGPD consultable à www.carcado-saisseval.com

Dater et signer, précédé de la mention « lu et approuvé » :

FICHE 2- DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Formation initiale ou alternance

A adresser par mail accompagnée des autres documents inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

**Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessous et en numérotant les documents
Cette consigne ainsi que le dossier complet est un critère dans la grille de sélection**

la fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée précédée de la mention « lu et approuvé » avec une photo d'identité récente obligatoire

1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du titre de séjour valide pour la durée de formation

1 curriculum vitae,
 cocher si déjà envoyé par mail

1 lettre de motivation version manuscrite
 cocher si déjà envoyée par mail

1 situation professionnelle ou personnelle vécue ou au choix du candidat 1 projet professionnel : **2 pages au maximum** version manuscrite

la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en Français,
le cas échéant et selon la situation du candidat :

la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale,

les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de (s) l'employeur (s)

attestation de suivi de préparation au concours AS ou AP au cours de l'année 2019-2020

candidat ressortissant hors union européenne : **à titre exceptionnel cette année 2020**, l'attestation du niveau de langue française C1, prévue à l'article 6-9° de l'arrêté du 7 avril 2020, n'est pas requise pour les ressortissants hors Union européenne »

autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture

Le candidat sollicitant un aménagement des conditions de formation doit au **moment de son inscription** préciser sa demande et la nature de l'aménagement demandé (par exemple temps supplémentaire, accessibilité, aides humaines...) en joignant l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH.

50 euros pour les frais d'inscription et de dossier.
Le règlement doit être réalisé dans le même temps que l'envoi du dossier de sélection

les documents sont adressés par voie dématérialisée et ils sont classés selon l'ordre indiqué. Les formats autorisés sont **WORD-PDF-PNG-JPEG**. Photographie non acceptée.

Les documents sont nommés de la sorte :

CV candidat auxiliaire de puériculture formation initiale :
NOM PRENOM CV AP initiale

Lettre de motivation auxiliaire de puériculture formation
apprentissage **NOM PRENOM AP apprentissage**

Cocher la case si vous êtes titulaires de BAC ASSP et SAPAT ou élèves en classe de Terminale ASSP ou SAPAT et que vous souhaitez vous inscrire pour un accès avec dispense de formation pour préparer le DEAP (formation modulaire) :

Au plus tard, 1 mois avant la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels).

Vaccinations obligatoires : DT Polio, BCG et dernier test tuberculinique, **Hépatite B** et sérologies

Vaccinations fortement recommandées : Rubéole, Rougeole, Oreillons, grippe

Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

121 Boulevard Raspail-CS 10622
75006 PARIS - Tél : 01.45.48.85.69

Devenez Auxiliaire de Puériculture à Carcado-Saisseval

Pour une formation à grande dimension humaine, innovante, avec :

- une pédagogie active et efficace,
- un enseignement mixte : présentiel et formation à distance (FOAD)
- une immersion en stage : FEST et tutorat, avec des partenaires de stages [3 stages sur 4 affectés par l'IFAP],
- un accompagnement de qualité et individualisé par l'équipe, de l'inscription à l'obtention du DE (99% de réussite depuis 5 ans), et une insertion professionnelle,
- une suite de parcours rapide et efficace.

REGLEMENT DES FRAIS DE DOSSIER : 50 euros (montant non remboursable)

Règlement de préférence par virement

Domiciliation : **CIC PARIS RASPAIL**

Titulaire du compte : **Lycée Privé Enseignement Techno Carcado-Saisseval, 121 BD Raspail, 75006 Paris**

IBAN : **FR76 3006 61062100 0202 2270 186**

BIC : **CMCIFRPP**

Noter impérativement en objet du virement

Nom-Prénom-Formation et parcours souhaité

Exemples

NOM PRENOM- AP formation initiale

NOM PRENOM - AP formation apprentissage

NOM PRENOM - AP formation contrat prof

Règlement par chèque libellé à l'ordre de : Lycée Carcado-Saisseval

Service comptabilité

Inscription sélection IFAP

Lycée CARCADO-SAISSEVAL

121 Bd Raspail

CS 10622-75006 PARIS

Noter impérativement au dos du chèque

Nom-Prénom-Formation et parcours souhaité

Exemples

NOM PRENOM - AP formation initiale

NOM PRENOM - AP formation apprentissage

NOM PRENOM - AP formation contrat prof

La sélection n'est réalisée qu'une fois le dossier complet parvenu à l'IFAP et après encaissement des frais de dossier

Annexe 2 – Le règlement financier de la formation Initiale et de la formation alternance

La Formation Initiale Auxiliaire de Puériculture

- ◆ avoir **plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation.
- ◆ être admis sur la liste principale lors de la sélection d'entrée en formation
- ◆ La formation initiale se déroule sur **dix mois de septembre 2020 à juillet 2021**

Règlement Financier :

Inscription individuelle en 10 mois : 4780 euros

Inscription prise en charge par une entreprise ou congé individuel de formation en 10 mois : sur devis (à demander)

Cette somme comprend : les assurances, les cotisations, les frais de timbres et de reprographie.

Prévoir environ 100 euros supplémentaires pour les frais de tenues de stage.

Confirmation de l'inscription en juillet 2020 : **910 euros** (en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation) par chèque établi à l'ordre de « Carcado-Saisseval ».

• Le règlement de la scolarité, après déduction de la somme versée à la confirmation de l'inscription (**de 910 euros**), se fait par prélèvements automatiques mensuels dès l'entrée en formation (**soit 430 euros par mois pendant 9 mois d'octobre à juin**). En cas de désistement, toute formation démarrée est due dans sa totalité.

Financement des études sous conditions*

Subvention dans le cadre du Programme Régional de Qualification par la Formation Continue (SPRF) de la REGION Ile-de-France : prise en charge du coût de la formation, **dans la limite des crédits disponibles*** et par convention avec notre Institut de Formation, **pour les parcours complets présents 1 mois après la rentrée**, en priorité pour ceux qui ne disposent pas d'un premier niveau de qualification, dit « public SPRF ». Priorité aux jeunes inscrits en mission locale, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et des contrats aidés), en fonction de leur rang à la sélection d'entrée en formation.

SALARIÉS – Inscription prise en charge par l'entreprise ou congé de formation. Avec un accord de prise en charge établi par l'employeur à fournir à la confirmation d'entrée en formation (pour établir une convention de formation avec l'employeur). **Ou Congé individuel de formation (CIF) ou un congé de formation professionnelle (CFP) :** avec un accord de prise en charge établi par l'organisme gestionnaire (OPCA, Fongecif, FAF, ANFH...) à fournir à la confirmation d'entrée en formation.

CANDIDAT – Inscription individuelle : Une bourse peut être attribuée par la Région Ile-de-France en fonction des ressources du foyer fiscal. Possibilité de solliciter **votre Région** (si vous habitez en dehors de la Région Île-de-France) ; ou **votre département**. ***Sous réserve d'acceptation des textes légaux, et des dispositifs régionaux** Sous certaines conditions, actions financées par la Région Île-de-France



La formation Alternance Auxiliaire de Puériculture

- ◆ avoir **plus de 17 ans et moins de 30 ans*** au moment de l'entrée en formation.
- ◆ être admis sur la liste principale lors de la sélection d'entrée en formation
- ◆ être signataire d'un contrat d'alternance avec un employeur.

La formation dure 16 mois de septembre 2020 à décembre 2021 avec une alternance **d'enseignement théorique** à l'UFA Carcado-Saisseval et des **stages pratiques** pour partie chez l'employeur signataire du contrat d'alternance et pour partie auprès d'autres établissements du secteur sanitaire et social accueillant des enfants. **Le temps de présence chez l'employeur** est de 35 heures hebdomadaires

Contrat d'alternance : rémunération et exonération des frais de formation.

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur après signature d'un contrat d'alternance.

La voie de l'alternance permet d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ainsi qu'une rémunération durant la période de formation.

Les apprentis sont des salariés à part entière bénéficiant d'un contrat de travail répondant aux mêmes règles qu'un contrat à durée déterminée.

Si, à l'issue de la période d'alternance, l'apprenti est embauché dans son entreprise, ses années d'alternance comptent au titre de l'ancienneté.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti cette formation professionnelle dispensée pour partie chez l'employeur et pour partie à l'UFA Carcado-Saisseval.

L'UFA est en relation avec des employeurs du secteur et apporte son soutien aux candidats admissibles à la sélection pour leur recherche d'employeurs de mai à juillet 2020.

***en expérimentation le contrat d'alternance est porté jusqu'à 30 ans pour des contrats signés avant le 31/12/2020**



Annexe 3

LES PERSPECTIVES DE LA FORMATION

1. Le titulaire du DEAP peut exercer sa profession en milieu hospitalier et extra hospitalier Privé ou Public

- dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Crèches, Haltes-Garderies, Multi-Accueils...)
- dans les Centres de Rééducation pour enfants handicapés
- dans les services de Maternité et de Pédiatrie
- dans les Centres de Protection Maternelle et Infantile
- dans les Pouponnières, Centres Maternels

2. Le titulaire du DEAP peut accéder à la formation d'Aide-Soignant selon certaines modalités en cours de définition

LE CALENDRIER DE SELECTION-SEPTEMBRE 2020

Accès à la formation par sélection sur dossier pour une rentrée le 1^{er} septembre 2020

Dans la limite des places disponibles

Ouverture des inscriptions

Lundi 27 avril 2020

1 adresse unique = dossier complet + règlement des frais d'inscription + signature

inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 29 mai 2020 à minuit
Jurys de sélection : examen des dossiers	Mardi 2 juin au mardi 23 juin 2020
Jury d'admission	Au plus tard le vendredi 26 juin 2020
Communication des résultats	Mardi 30 juin 2020 à 14h

Validation de l'inscription	Jeudi 9 juillet 2020
Organisation des inscriptions	Jusqu'au vendredi 17 juillet 2020 Dès que la liste principale est épuisée, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel aux candidats inscrits sur liste complémentaire, ainsi que dans d'autres IFAP en privilégiant les candidats admis en Île-de-France. A partir du 20 juillet, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires

Coût de la formation

Formation initiale complète en 10 mois*	Coût individuel : 4780 € Coût pris en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : sur devis à demander à l'IFAP	de septembre 2020 au DEAP en juillet 2021
Formation initiale en 10 mois	Coûts demandeur d'emploi : subvention de la Région Ile-de-France et de Pôle Emploi sous conditions (public SPRF)	
Formation en Alternance en 16 mois	Coûts pris en charge par l'employeur Rémunération en pourcentage du SMIC en qualité d'apprenti	de septembre 2020 au DEAP en décembre 2021

RESPONSABLE : Sylviane FIOR

Sarah BABACI par intérim

Assistante de direction : Elizabeth TOPYLLO

☎ 01.45.48.85.69 Contact : inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

FORMATEURS : Mona M'NASRI, Fabienne CHANOZ, Marie LIVERNET,
Bénédicte MARRET, Philippe RAGOUT

Les objectifs de la Communauté Educative

Accueillir chaque jeune comme personne unique et l'aider à devenir un être autonome capable d'action positive et d'engagement personnel. La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL a pour vocation de :

- Préparer l'élève aux diplômes et qualifications proposés et adapter son enseignement aux capacités de l'élève et à son évolution, en lui proposant des objectifs compatibles avec ses possibilités dans un esprit de pédagogie de la réussite ;
- Accompagner l'élève en lui donnant la possibilité de se situer et de progresser grâce à un dispositif collectif et individuel continu d'évaluation ;
- L'aider à mieux se connaître, à découvrir ses propres richesses, à définir son projet professionnel et le parcours de formation le plus approprié.
- Favoriser l'insertion professionnelle de l'élève ou de l'étudiant, notamment par l'acquisition des compétences et des comportements professionnels adaptés ;
- Donner au jeune accès aux méthodes, outils et technologies lui permettant de s'adapter au monde de demain.

Elle œuvre aussi à :

- Faire comprendre à chacun les exigences de la vie collective, sociale et professionnelle et l'aider à devenir capable de prendre des responsabilités tant au plan individuel que collectif, notamment par la capacité à former des projets et à les mener jusqu'à leur terme ;
- Aider le jeune à s'ouvrir à la découverte et au respect des autres, des différentes cultures, à la connaissance du monde et de sa diversité et à lui apporter son soutien dans son cheminement spirituel, dans le respect des convictions de chacun.

Le Lycée CARCADO-SAISSEVAL est aujourd'hui l'héritier de l'œuvre créée en 1803 par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL inspirée par la pensée et les écrits du Père de CLORIVIERE.

Une vocation de deux siècles

CARCADO-SAISSEVAL a été fondé au temps de la Révolution Française par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL, Dames d'Honneur de Madame Elisabeth de France, sœur du Roi Louis XVI. Elles font en 1790, en la cathédrale Notre Dame de Paris, un vœu pour que « la Religion se conserve en ce Royaume » et par lequel elles s'engageaient à s'occuper, « après la Tourmente », des enfants délaissés.

A leur retour d'exil, Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL, toutes deux veuves, fondent en 1803 sur l'emplacement du 121 boulevard Raspail une œuvre destinée à éduquer des jeunes venus de tous les milieux ayant perdu leurs parents pendant la Révolution. Elles ouvrent un internat pour les jeunes filles et trouvent des familles d'accueil pour les garçons.

Tous reçoivent un enseignement général et apprennent un métier.

Depuis cette date, et encore aujourd'hui, les valeurs de l'Évangile ont été la référence pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur vie d'adulte, conciliant à la fois éducation à la vie et formation professionnelle.

La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL se sent responsable de la valorisation de cet héritage au début du troisième millénaire et continue de se sentir engagée pour l'accueil de chacun des élèves et sa préparation à sa vie d'adulte tant personnelle que professionnelle.

Le jeune est au centre de son projet éducatif. Est proposé aux jeunes et à leur famille, un Projet d'Établissement fondé sur la parole salvatrice de Jésus Christ. « Lève-toi et marche ».

Résultats au DEAP depuis 5 ans : 99 %

ACCES A LA FORMATION PAR SELECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la sélection

Pour la formation Initiale : Etre âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation

Pour la formation en contrat d'alternance en apprentissage: être âgé de 17 ans à 30 ans à la date d'entrée en formation

Pour la formation en alternance par le contrat de professionnalisation pour les plus de 30 ans

SELECTION SUR DOSSIER UNIQUEMENT* - ENTREE EN FORMATION LE 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Renvoyer le dossier complet avec les documents demandés par mail au plus tard *le 29/05/ 2020 à minuit*

inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

LA FORMATION COMPLETE

REFERENTIEL ACTUEL : 1435 HEURES

Enseignement en institut de formation

8 modules d'une durée de 17 semaines soit un total de 595 h sur la base de 35 h hebdomadaire

En enseignement en présence à l'IFAP et en formation ouverte à distance

Enseignement en stage clinique

6 stages d'une durée de 4 semaines - Total de 840 h sur la base de 35 h hebdomadaire sur une durée de 24 semaines

Stages effectués en hospitalier et extra hospitalier

(Temps complémentaire de présence apprentissage et contrat de professionnalisation = temps employeur)

Congés scolaires

3 semaines réparties sur la durée de la formation

MODULES DE FORMATION

Module 1 : accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne

Module 2 : état clinique d'une personne

Module 3 : les soins à l'enfant

Module 4 : ergonomie

Module 5 : relation et communication

Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers

Module 7 : transmission des informations

Module 8 : organisation du travail

Titulaire du BAC Pro ASSP ou du BAC Pro SAPAT

Dispense de certains modules et de certains stages

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAP ; sous réserve de modification des textes légaux et des dispositifs régionaux ; la dispense de certaines unités de formation peut être accordée par le directeur de l'institut de formation, aux personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant délivré par un Etat membre de l'UE ou un autre Etat partie à l'accord sur l'EEE

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluations continues tout au long de la formation, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

*Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

* Mesures transitoires autorisant la sélection uniquement sur dossier pour la rentrée de septembre 2020

J'ai fait la formation d'AP en apprentissage de septembre 2015 à décembre 2016 à CARCADO. J'en garde un très bon souvenir, à la fois grâce aux personnes que j'ai rencontrées, aux formateurs, aux intervenants, à la qualité des cours et au suivi. C'est vraiment une formation de qualité, exigeante de par sa sélection mais aussi juste. Les formateurs font tout pour rendre les cours intéressants et accessibles, pour nous accompagner au maximum avant les épreuves et pendant les stages. Je recommande cette IFAP à 100%.

Fanny - AP DE décembre 2016 en poste

J'ai été diplômée en 2013 suite à ma formation en apprentissage d'auxiliaire de puériculture. La formation est très complète et très intéressante, et les formatrices y sont pour beaucoup. Elles nous ont transmis la passion de notre beau métier et ont fait de nous les professionnelles de la petite enfance que nous sommes aujourd'hui. Je dois beaucoup à cette formation, et aux formatrices. J'y ai rencontré des gens fabuleux avec qui j'ai passé de merveilleux moments. Je remercie CARCADO SAISSEVAL et les formatrices pour leur implication dans notre formation.

Mégane - AP DE décembre 2013 en poste

L'IFAP CARCADO ?

Que dire de plus mis à part l'envie d'y retourner?

Un super institut de formation où j'ai fait mon apprentissage d'auxiliaire de puériculture de septembre 2015 à décembre 2016. 16 mois remplis d'apprentissages très intéressants, de leçons de vie.

Des formatrices et une équipe humaine, nous considérant comme des futurs professionnels, avec chacun ses qualités. Un institut qui comprend nos différences, nos parcours, nos difficultés, et qui prend en compte chacun d'entre nous de manière unique. Une formation passant à une vitesse folle, avec des formateurs ayant le talent du savoir-faire apprendre.

Une équipe unique et merveilleuse, merci pour ces merveilleuses années enrichissantes pour moi, très épanouissante ! Je recommande à 100000(...)%

Ophélie – AP DE décembre 2016 en poste